

« Vivre l'habitat intergénérationnel »



Colloque « Vivre l'habitat intergénérationnel »

Sous le Haut Patronage de Nadine Morano,
Secrétaire d'État chargée de la Famille



Vendredi 15 mai 2009

au Palais d'Iéna
Siège du Conseil Économique, Social et Environnemental



Extraits des interventions



UNAF
28, Place Saint-Georges
75009 Paris
Tel. 01 49 95 36 19
Fax. 01 49 95 36 44
Contact : m.mendes@unaf.fr

ESH
14, rue Lord Byron
75008 Paris
Tel. 01 40 75 69 40
Fax. 01 40 75 69 04
Contact : m.leigh@esh.fr



Extraits des interventions

Les solidarités intergénérationnelles : une valeur familiale à intégrer dans toutes les politiques publiques	3
<i>Matinée animée par Eric COMPARAT</i>	3
Président du Département Habitat et Cadre de vie, UNAF	3
Discours de bienvenue	3
Discours introductifs	4
Introduction à la table ronde	7
Pierre-Henri TAVOILLOT	7
Maître de conférence en philosophie politique, Université Paris IV	7
Association Urbanité, Solidarité, Ruralité	7
Table ronde : « Comment faire place aux solidarités intergénérationnelles ? »	10
Questions de la salle	18
Le logement comme espace de pratiques intergénérationnelles : une réponse aux évolutions sociétales	23
Témoignages et expérimentations (1 ^{ère} partie)	23
<i>Après-midi animé par Serge GUERIN</i>	23
Professeur à l'Ecole supérieure de gestion (ESG)	23
1. L'intergénérationnel surgit là où on ne l'attend pas.....	23
2. Les jardins familiaux, l'exemple des « Jardins partagés du Zéphyr »	24
3. Dispositifs « Logement intergénérationnel » mis en place par les UDAF, exemple de l'Ain	25
4. Des espaces de vie et de rencontres multigénérationnelles.....	26
Questions de la salle	27
Témoignages et expérimentations (2^{ème} partie)	29
1. Le PariSolidaire.....	29
2. Un e-festival organisé en quartier d'habitat social comme moment de rencontre intergénérationnelle.....	30
3. Maisons de séjours intergénérationnels en partenariat avec les UDAF.....	31
Questions de la salle	33
Conclusion	35

Les solidarités intergénérationnelles :
une valeur familiale à intégrer
dans toutes les politiques publiques

Matinée animée par **Eric COMPARAT**
Président du Département Habitat et Cadre de vie, UNAF

Discours de bienvenue

Eric COMPARAT

Nous avons le plaisir d'ouvrir ce colloque, organisé conjointement par l'Union nationale des associations familiales (UNAF) et les Entreprises sociales pour l'habitat (ESH). Cette journée est placée sous le Haut patronage du Secrétariat d'Etat à la Famille.

Le partenariat déjà établi entre l'UNAF et les Entreprises sociales pour l'habitat poursuit l'objectif de réaliser des projets communs sur un thème cher aux deux institutions : une offre de logements à vivre pour les familles. J'espère donc que ce colloque sera l'occasion de fructueux échanges tout au long de la journée.

Lors de la préparation de cette journée, les ESH et l'UNAF ont immédiatement pensé à Madame Nadine Morano – Secrétaire d'Etat chargée de la famille – pour le patronage de cet événement, tant la solidarité intergénérationnelle dépasse largement le cadre du logement. Malgré son absence aujourd'hui en raison d'un empêchement, nous avons la chance d'accueillir son directeur de cabinet, Monsieur François Chieze.

Joseph GUIMET, Président du Groupe UNAF au CESE

Je suis heureux de vous accueillir, au nom du président Monsieur Jacques Dermagne, dans l'hémicycle du conseil économique, social et environnemental. Le président m'a demandé de vous présenter ses plus sincères excuses de ne pouvoir être présent parmi nous ce matin.

En ce lieu, les conseillers se réunissent deux fois par mois en séance plénière pour éclairer de leurs avis les pouvoirs publics. Le logement et l'approche intergénérationnelle sont deux sujets particulièrement étudiés au sein du conseil. En guise d'exemple, je citerai deux avis au cœur du thème de ce colloque. L'avis d'avril 2006, présenté par Paul de Viguerie, rapporteur au nom de la section du cadre de vie, intitulé « les politiques de l'urbanisme et de l'habitat face aux changements climatiques », dégageait des propositions ambitieuses en matière de mise aux normes de l'habitat pour répondre aux contraintes environnementales. Plus récemment, l'avis de mars 2009, présenté par Monique Boutrand, rapporteur également au nom de la section cadre de vie, intitulé « seniors et cité », encourageait la création de quartiers intergénérationnels en s'inspirant des réalisations existantes. Par conséquent, les travaux de cette journée s'inscrivent dans la continuité des réflexions du conseil économique, social et environnemental.

Discours introductifs

François CHIEZE, *Directeur de cabinet de Madame Nadine Morano, Secrétaire d'Etat chargée de la Famille*

François FONDARD, *Président de l'Union nationale des associations familiales (UNAF)*

Valérie FOURNIER, *Présidente de la Fédération nationale des Entreprises Sociales pour l'Habitat (ESH)*

François CHIEZE, Directeur de Cabinet de Madame Nadine MORANO

Tout d'abord, je souhaite présenter mes regrets sincères au nom de Madame Morano, qui n'a pas pu être présente aujourd'hui sur un sujet qui lui tient particulièrement à cœur. Je tiens à vous remercier d'avoir placé ce colloque sous son haut patronage.

Dans le contexte de l'allongement de l'espérance de vie, l'intergénérationnel ne doit pas être uniquement envisagé comme une forme de solidarité envers les seules personnes âgées. L'intergénérationnel traverse en effet chaque génération dans une optique d'enrichissement mutuel.

La famille forme le premier espace d'expression de la solidarité entre générations. Cependant, il est également indispensable de mener des réflexions sur les différentes modalités de mise en œuvre du lien intergénérationnel au sein de la société. Actuellement, nous assistons en France à la multiplication des initiatives intergénérationnelles innovantes. Ces actions, le plus souvent issues du milieu associatif, procèdent de la volonté de construire un lien social et citoyen. Ces démarches impliquent une vision transversale ainsi qu'une réflexion sur les espaces. En effet, des lieux où les générations se croisent sans se rencontrer ne répondent pas à une démarche intergénérationnelle.

Plus concrètement, les acteurs de l'intergénérationnel ont besoin de moyens dans leurs projets. Précisément, il s'agit là d'un des rôles du secrétariat d'État à la famille, que le ministre surnomme « le ministère de la vie ». D'ailleurs, plusieurs actions du ministère devraient favoriser le renforcement des liens intergénérationnels au sein de la famille par l'octroi de crédits d'impôt pour les travaux d'adaptation et d'extension destinés à l'accueil d'un parent vieillissant.

Toutefois, il ne faut pas oublier que les échanges intergénérationnels doivent être fondés sur le volontariat des participants. À ce titre, il appartient aux porteurs de projets, animateurs et professionnels de la petite enfance et du grand âge, de savoir susciter la solidarité entre les générations. Ainsi, en partenariat avec le secrétariat d'État à la famille, nous souhaitons encourager le développement d'échanges réguliers, ponctuels et spontanés entre les générations. L'installation de structures d'accueil pour jeunes enfants dans des établissements de personnes âgées ou encore la réalisation de projets architecturaux intergénérationnels sur un même territoire participent de cette dynamique.

Par ailleurs, la création d'un label « espace intergénérationnel » est également envisagée. Dans cette perspective, un groupe de travail chargé de définir les critères d'attribution de ce label va être mis en place très prochainement. Les maisons multiservices, les restaurants communaux tout public ou

encore les structures pour jeunes enfants à l'intérieur de maisons de retraite représenteraient quelques pistes susceptibles d'orienter notre réflexion. En outre, des recommandations vont être adressées aux CAF dans le but d'attacher une grande importance aux initiatives intergénérationnelles. En complément, les réalisations exemplaires innovantes doivent être mises en valeur afin de faciliter le partage des expériences. À cet effet, nous souhaitons organiser la remise de prix intergénérationnels pour récompenser les projets particulièrement exemplaires.

En conclusion, je souhaiterais rappeler la nécessité d'identifier les éléments fédérateurs transgénérationnels qui permettront de tisser des liens entre les générations. À ce sujet, le colloque d'aujourd'hui devrait enrichir les réflexions de chacun d'entre nous et du secrétariat d'État à la famille.

François FONDARD, Président de l'UNAF

Je comprends que l'emploi du temps de Madame Morano soit extrêmement chargé. En début de semaine, nous étions dans la Marne à l'occasion du lancement des expérimentations sur les jardins d'éveil qui devrait permettre l'amélioration de l'offre d'accueil en matière de petite enfance.

Le partenariat avec les ESH a presque un an d'existence. Madame la présidente Valérie Fournier, nous ne pouvons que constater avec plaisir les nombreux points de convergence de nos deux institutions, comme l'illustre l'organisation du colloque d'aujourd'hui. Il paraît évident que votre conception de l'habitat est avant tout basée sur l'aspect humain. Ainsi, nous avons réussi à développer des actions partenariales privilégiant le parcours résidentiel et le lien social à travers des dispositifs spécifiques, tels les maisons relais, le suivi du parcours résidentiel des familles de locataires, la mixité intergénérationnelle, des actions de communication et des journées d'échanges pour nos deux réseaux.

Du point de vue de l'UNAF, la famille constitue le creuset de l'apprentissage du savoir-vivre collectif. La famille est souvent le seul point de repère stable qui permet de répondre aux aléas de la vie grâce aux solidarités en son sein. De ce fait, les familles participent largement à l'équilibre social de notre pays.

L'UNAF rappelle que la politique de logement doit s'élaborer dans un souci d'égalité et de respect des différences, sans aucune forme de discrimination, en fonction des situations financières de chacun. Par conséquent, la question du logement des personnes en difficulté ne doit pas être dissociée de la politique générale de l'habitat. Logements intergénérationnels, parcours résidentiel, logements évolutifs, logements des jeunes et vieillissement de la population sont des thèmes prioritaires pour les institutions familiales. Ces dernières s'engagent à jouer pleinement leur rôle d'observatoire de la vie des familles afin d'éclairer dans leurs décisions tous les acteurs du logement.

Par son expertise et ses propositions, l'UNAF participera à l'effort national de production de logements de qualité à prix abordable pour les familles, prenant en compte les infrastructures scolaires, de transport et de services.

Valérie FOURNIER, Présidente de l'ESH

Je suis également très attachée au partenariat signé avec l'UNAF le 12 juin 2008. Depuis, les ESH et l'UNAF ont noué des contacts sur le terrain au plus près des familles. Je considère que la coopération entre ces deux institutions constitue une manifestation de la société civile en action au service du logement pour tous, de qualité, adaptée aux besoins et au parcours résidentiel de chacun.

Les ESH logent 4,5 millions de personnes, dont de nombreuses familles, de tous âges. Nous constatons actuellement la paupérisation de beaucoup de nos habitants ainsi que leur fragilisation sociale et économique. En outre, nous assistons à l'accroissement du nombre de familles monoparentales, à des mouvements de décohabitations ou de re-cohabitations pour faire face aux difficultés du logement. De plus, nous observons l'isolement progressif des monolocataires, jeunes ou âgés, suite à la perte ou au recul du lien familial.

Le modèle de l'habitat social en tant que première étape du parcours résidentiel vers l'accession à la propriété, pendant les trente glorieuses, est aujourd'hui clairement remis en cause. En parallèle, des personnes retraitées et propriétaires de leur logement, notamment en province, demandent à réintégrer la sécurité du logement social.

Confrontées à ces difficultés, les Entreprises sociales pour l'habitat portent un message de cohésion et de mixité sociale. J'aimerais ici souligner que l'attractivité du parc HLM n'est pas seulement due au montant des loyers mais aussi à la qualité des logements et aux efforts de gestion de proximité, particulièrement importants en période de crise. Par ailleurs, nous promovons l'intergénérationnel dans nos logements, à l'image d'une société où chacun s'enrichit au contact des autres.

Enfin, nous intégrons le vieillissement de la population dans notre stratégie de patrimoine en essayant de rendre accessible nos logements pour les plus âgés. Ainsi, les entreprises sociales pour l'habitat tentent de répondre aussi bien aux problématiques spécifiques de la population âgée que des plus jeunes.

Introduction à la table ronde

Pierre-Henri TAVOILLOT

**Maître de conférence en philosophie politique, Université Paris IV
Association Urbanité, Solidarité, Ruralité**

J'ai été particulièrement frappé par ces questions liées à l'intergénérationnel, lors de l'enterrement d'une personne de 98 ans auquel j'assistais hier, à Nice. Malgré l'âge avancé de la défunte, ce moment était empli d'une très grande émotion, en raison de la présence de plusieurs générations (des enfants aux arrière-petits-enfants), d'une diversité de classes sociales et de traditions (immigrés italiens ou nord-africains).

À la lumière de cet événement, il est frappant d'assister à la déconstruction extrêmement rapide, sans précédent dans l'histoire de l'humanité, des familles à notre époque et, en même temps, à un formidable élan de reconstruction et de réinvention de modes de solidarité, notamment de solidarité intergénérationnelle.

Nous pourrions aborder ces deux éléments complémentaires par le biais d'une réflexion sur les âges de la vie qui semblent de plus en plus brouillés. Par exemple, la plupart des parents souhaitent que leurs enfants soient en avance sur leur âge. Néanmoins, ces mêmes parents, pour eux-mêmes, aimeraient plutôt être en retard, comme le montre l'évolution de l'attitude par rapport aux anniversaires.

Dans le domaine de l'entreprise, les deux catégories de ressources humaines sont juniors et seniors. Cette classification revient à considérer la population soit comme trop jeune, soit comme déjà trop vieille pour travailler.

Sur le plan de la vie sociale, l'abaissement de l'âge de la majorité à 18 ans en 1974 marquait une entrée précoce dans l'âge adulte. Aujourd'hui, les sociologues considèrent que la catégorie jeune adulte s'étend jusqu'à 30 ans. À l'inverse, en 1982, le passage à la retraite à 60 ans est intervenu à un moment où un tel âge n'était plus synonyme de vieillesse. La retraite changeait alors totalement de sens et devenait, en quelque sorte, un droit à une seconde jeunesse. Les âges de la vie paraissent ainsi complètement troublés, entre une vieillesse de plus en plus tardive sur le plan existentiel et une vieillesse de plus en plus précoce dans le domaine du travail.

En général, pour tenter d'éclaircir cette confusion entre les âges, on évoque deux scénarios antagonistes. Selon le premier scénario, notre époque serait marquée par la disparition des âges et des rites de passage qui rythmaient la vie depuis l'Antiquité. À cette époque, d'ailleurs, la mort était conçue comme un ultime passage succédant aux autres vécus au cours de son existence.

Aujourd'hui, notre époque considère que les âges peuvent être vécus à tout âge. Ainsi, des comportements de teenagers peuvent apparaître à 80 ans ou des attitudes de femme fatale à sept ans, visions alimentées par la publicité. Chaque individu s'invente un âge idéalisé qu'il voudrait avoir du berceau à la tombe. La vie apparaît alors sous la forme d'un parcours à suivre à rebours du vieillissement.

En revanche, d'après le deuxième scénario, notre époque serait celle de la lutte des âges. Dans cette conception, les catégories d'âge, loin de disparaître, connaissent actuellement une ossification et deviennent antagonistes. Par exemple, dans le monde de l'entreprise, on pourrait considérer que les juniors essayent de prendre la place des seniors et que ces derniers tentent de les en empêcher. La thèse de Louis Chauvel rejoint aussi ce scénario en considérant la génération 68 comme une génération bénie ayant bénéficié de tous les avantages sociaux et profitant de sa situation enviable au détriment de la génération suivante. Suivant cette logique, nous nous dirigeons donc vers un clash des générations qui se traduit, entre autres, par le poids financier de la dette ou des problèmes environnementaux supporté par les générations futures.

Ces deux scénarios assez convaincants, bien que certainement incomplets, convergent vers l'idée commune de la crise de l'âge adulte, axe de référence depuis l'Antiquité mais aujourd'hui complètement brouillé. En réalité, la disparition de cet âge pivot entraînerait aussi bien la fin des âges que la lutte des âges.

Coincé entre une adolescence interminable et une seconde jeunesse lors du passage à la retraite, l'âge adulte a tendance à se réduire progressivement. Dans une existence de plus en plus longue, toutes les charges de la vie (carrières, enfants, vieux parents à charge) pèsent désormais sur une courte partie de l'existence.

De ce fait, du point de vue de la solidarité intergénérationnelle, l'âge le plus à protéger est peut-être l'âge adulte. Or, en dépit de cette constatation, il n'existe pas de politique de l'âge adulte. Cette lacune peut s'expliquer par la profonde transformation des sociétés traditionnelles, structurée par un passé à imiter. Or, nos sociétés modernes sont construites sur des principes radicalement différents, en particulier le besoin constant d'innovation qui prend le contre-pied de l'imitation, parfois jusqu'à l'absurde. Ainsi, les philosophes contemporains seraient censés inventer de nouvelles valeurs, de nouvelles idées. Nous sommes imprégnés par la logique consumériste d'avant-garde dans tous les domaines, à tel point que le culte du nouveau devient paradoxalement une tradition.

Touchés par l'idéologie du nouveau, les adultes apparaissent comme les représentants du « vieux », déjà ringards. Cette crise des âges rejoint la crise économique de l'hyper capitalisme. Nous vivons avec des objectifs de croissance, même si nous ne savons pas où cela nous mène.

Cette frénésie pourrait rendre obsolète la solidarité intergénérationnelle, mais contrairement à toutes les attentes des spécialistes, nous assistons actuellement à son renforcement. L'augmentation des aides domestiques, financières et réticulaires illustre bien ce phénomène. La lutte des âges qui s'opère dans le monde de l'entreprise s'arrête à l'entrée de la sphère familiale. De ce point de vue, le vrai drame de nos sociétés est la fracture familiale et non la fracture sociale. Ainsi, les réseaux facilitent la recherche du premier stage ou du premier emploi et les parents peuvent aider à garder les enfants. Dans le cas contraire, l'État et des entreprises ont un rôle éminent à jouer pour venir en aide aux individus en situation de fracture familiale.

La solidarité intergénérationnelle constitue un élément de résistance à la logique consumériste. Sur le plan de la politique publique, il s'agit donc d'amplifier les ressources prodigieuses de cette solidarité, notamment dans le domaine familial. Toutefois, cette tâche est rendue difficile car les pouvoirs publics doivent à la fois respecter l'adulte dans son autonomie et l'encourager à exercer pleinement sa fonction d'âge pivot. Par conséquent, un certain nombre de politiques publiques ont développé « l'aide aux aidants ». Sur ce point, plusieurs stratégies sont adoptées suivant les cultures : les aides sont apportées par la famille dans les pays du Sud, l'État-providence agit comme

une grande famille dans les pays scandinaves, et le modèle libéral conçoit l'entreprise comme une structure de protection. En France, notre modèle se situe à la croisée des deux premiers exemples.

Quel que soit le modèle choisi, l'État est souvent obligé de traiter la solidarité intergénérationnelle avec beaucoup de subtilité et de tact. Or, l'État est plutôt habitué à gérer des populations globalement suivant les catégories d'âge ou les catégories socioprofessionnelles. Les tentatives de créer des seuils, comme pour l'âge pénal par exemple, se heurtent à la dynamique d'individualisation de l'action en matière de solidarité intergénérationnelle.

En conclusion, nous sommes confrontés à des forces destructives très puissantes mais aussi à l'émergence de forts courants de solidarité sur lesquels les actions politiques doivent s'appuyer. Ce travail politique représente un véritable défi car il n'a jamais eu d'équivalent dans l'histoire.

Table ronde : « Comment faire place aux solidarités intergénérationnelles ? »

Jean-Jacques AMYOT, *Directeur du DU Gérontologie sociale de Bordeaux II, Directeur général de l'Oareil-Bordeaux*

Laurent CLEVENOT, *Secrétaire général de l'UNAF*

Denis JACQUAT, *Député de la Moselle*

Jean-Yves LE BOUILLONNEC, *Député du Val-de-Marne, Maire de Cachan*

Alain LECERF, *Directeur général d'Arefo-Arpad*

Serge GUERIN, *Professeur à l'Ecole supérieure de gestion (ESG)*

Jean-Denis MEGE, *Directeur du développement et des affaires sociales du foyer rémois*

Jean-Jacques AMYOT, Directeur général de l'Oareil-Bordeaux

L'Oareil est un organisme de gérontologie sociale rattachée à l'université de Bordeaux II, qui comporte des services de lutte contre la maltraitance et une université du temps libre.

Aujourd'hui, l'allongement de la longévité des individus s'accompagne d'un accroissement du temps partagé entre les générations. Parallèlement, des notions apparaissent, telles que la fin des âges, l'individualisme ou la marginalisation, qui tendent à rapprocher la longévité d'une pathologie sociale. Les enjeux du lien social consistent donc à promouvoir des échanges mutuellement avantageux pour en faire bénéficier toute la société.

Par ailleurs, l'intergénérationnel pose la question du temps, à la fois synchronique par la simultanéité des générations vivant ensemble au même moment, et diachronique par les relations avec les aïeux déjà disparus et les générations futures. Sur cette base de réflexion, on peut distinguer cinq enjeux majeurs pour l'intergénérationnel, à commencer par l'équilibrage des accès à la qualité de vie. Cette notion désigne la perception d'un individu de sa place dans le système de la culture et des valeurs qui l'entourent, ce qui implique un accès à la culture, aux espaces sociaux et aux loisirs.

Les solidarités tangibles représentent le deuxième enjeu des relations entre générations. Cette catégorie comprend les échanges et les transferts monétaires, mais pas uniquement à l'intérieur du cercle familial car un cinquième de ses aides vient de l'extérieur à la famille. Les solidarités tangibles s'organisent à travers le triptyque constitué par l'État, la famille et le tiers secteur (le monde associatif et la société civile).

Troisième enjeu, le maintien du sentiment de permanence et de cohérence de notre société semble érodé par l'individualisme d'un côté, et la mondialisation ou l'Europe, de l'autre. Par exemple, les problèmes identitaires peuvent resurgir à l'occasion d'une décision administrative presque anecdotique comme le changement des plaques d'immatriculation. Ces éléments, pris entre l'individualisme et la mondialisation, fondent notre appartenance à une culture. La représentation de la société à laquelle nous appartenons est la notion déterminante pour le maintien de l'adhésion au pacte social.

Le dynamisme social représente le quatrième enjeu des relations intergénérationnelles. En effet, les liens entre générations ne sont pas entièrement constitués de solidarités mais aussi d'oppositions. Les sociétés modernes ne se construisent pas sur un modèle consensuel mais précisément sur les

oppositions. La dynamique de la société se nourrit justement de ces contradictions entre générations, de la volonté de se débarrasser des contraintes intergénérationnelles tout en étant protégé par les générations.

Cinquième enjeu, l'organisation sociale a généré des espaces temps très différents pour chaque génération. Par exemple, la composition des usagers des transports en commun par catégorie d'âge varie considérablement suivant les horaires. Ce compartimentage des espaces temps sera sans doute l'un des problèmes les plus difficiles à régler tant les replis horaires paraissent difficiles à surmonter.

Le logement intergénérationnel répond à plusieurs des enjeux que je viens d'énumérer, en particulier une meilleure utilisation de nos cités sans volonté d'extension vers la campagne ainsi que la possibilité d'offrir des espaces temps de rencontre et de partage.

Laurent CLEVENOT, Secrétaire général de l'UNAF

Les solidarités au sein de la famille sont les premières formes de solidarités intergénérationnelles, bien que ce ne soit pas les seules. À l'heure actuelle, nous n'assistons pas à une démission globale de la famille mais une évolution des structures familiales. D'une part, les enfants sont aujourd'hui moins nombreux pour assurer la solidarité intergénérationnelle. D'autre part, l'éloignement géographique des membres d'une même famille s'explique par l'accroissement de la mobilité professionnelle. Enfin, trois, quatre, voire cinq générations peuvent coexister en même temps.

La crise actuelle révèle que les solidarités au sein de la famille continuent de fonctionner et amortissent les difficultés de la vie. L'absence de solidarité familiale constitue la plus grande souffrance, celle de la solitude. La France, qui n'est pas confrontée à un véritable problème démographique, se doit de relever le défi de l'intergénérationnel pour le futur.

Toutefois, les solidarités intergénérationnelles ne tiennent pas uniquement au domaine familial mais aussi aux liens républicains et citoyens de base. L'UNAF, ainsi que les autres institutions familiales, s'impliquent dans de très nombreuses initiatives qui vous seront présentées cet après-midi. Les UNAF seront de plus en plus nombreuses à s'investir plus spécifiquement sur la question de l'habitat qui traverse énormément de politiques, notamment dans le domaine de l'entreprise. Ainsi, la situation des parents, parfois souffrants, des salariés affecte davantage le rythme de l'entreprise que celle de leurs enfants.

Bien entendu, en dehors de réflexions au niveau national, les réponses adaptées sont à trouver localement en fonction des départements et de leurs caractéristiques. L'intergénérationnel est un sujet incontournable et fondamental pour l'équilibre de notre société. En constatant la dynamique de solidarité en cette période de crise, nous ne pouvons qu'être confiants dans notre capacité à faire encore progresser la question des relations entre générations.

Denis JACQUAT, Député de la Moselle

Je suis coprésident du groupe sur la longévité à l'assemblée nationale et nous avons créé les journées parlementaires sur la longévité il y a un peu plus de seize ans. Ce groupe se réunit tous les mois sur des thèmes différents pour alimenter les travaux de l'Assemblée nationale. À ce titre, je me réjouis de la formation – annoncée tout à l'heure par le directeur de cabinet de Madame Morano – de groupes de travail sur ces questions.

Le sujet du logement intergénérationnel n'est pas nouveau. Ainsi, en 1982, nous avons tenté, dans le département de la Moselle, de récupérer des casernes pour créer des logements de mixité générationnelle. Certains bâtiments mélangeaient familles et étudiants. Cette expérience s'est soldée par un échec catastrophique, les familles ne supportant plus la vie nocturne festive des étudiants.

Du point de vue du logement, nous devons donc réfléchir sur les solutions les plus à même de répondre à la problématique intergénérationnelle, à travers des expériences de cohabitation de juniors et de seniors, ou de l'hébergement d'étudiants chez les personnes âgées. Cette dernière solution, qui rompt la solitude de la personne âgée et réduit la pénurie de logements étudiants, peut aussi engendrer des querelles de générations liées aux habitudes de vie et à la configuration de l'appartement (partage de la salle de bains, par exemple).

Actuellement, suite aux dislocations familiales, nous constatons également la volonté manifestée par des personnes de plus de 60 ans de vivre en logements collectifs, dans des HLM « horizontaux » équipés d'une batterie de services destinés à la communauté.

Dans le cas où les personnes âgées restent chez elles, le problème de l'adaptation du logement se pose. Il existe différents degrés de perte d'autonomie chez les personnes âgées et des niveaux d'équipements en conséquence, de la fixation de poignées permettant de se relever dans la salle de bains à l'aménagement complet d'une pièce de l'appartement.

Toutes ces questions sont soulevées aujourd'hui de manière très concrète et je me réjouis de la tenue de ce colloque permettant d'amener les parlementaires à voter des textes adéquats sur le thème de l'intergénérationnel.

Jean-Yves LE BOUILLONNEC, Député du Val-de-Marne, Maire de Cachan

Je voudrais commencer mon intervention par une observation sur la loi de mobilisation pour le logement. Celle-ci a abordé le problème du vieillissement dans le parc de logements sous l'angle unique du seuil d'autorisation d'expulsion. Il s'agit d'un point important à signaler qui implique la nécessité de construction d'une stratégie d'ensemble sur l'intergénérationnel dans l'habitat, en dehors des logements d'accueil spécialisés. Nos villes ne peuvent se concevoir que comme des espaces de partage de richesses propres à chaque âge de la vie.

D'un point de vue personnel, mon père a toujours insisté sur la chance que j'avais de pouvoir voyager. Aujourd'hui, en tant que maire de Cachan, je souligne la chance des jeunes de rester dans la ville de leur enfance, qui constitue leur cadre d'appartenance. En effet, la première richesse d'une ville est l'identité d'appartenance de la population, une trame commune transmise à travers les générations.

À partir du moment où nous considérons qu'une ville exclut une partie de sa population, nous devons porter une attention particulière aux politiques à destination des personnes âgées. Or, contrairement à la variété d'initiatives concernant la petite enfance, nous manquons d'instruments pour la population plus âgée. Aujourd'hui, seuls les centres socioculturels peuvent jouer un rôle favorable à la dynamique intergénérationnelle. Dans ma commune, les centres socioculturels représentent les premiers espaces de mixité générationnelle où chacun se construit une acceptation des pratiques de l'autre.

Les dispositifs tels l'aide à domicile, l'auxiliariat de vie ou le portage des repas ne constituent pas une politique intergénérationnelle et relèvent davantage d'une solidarité républicaine. L'intergénérationnel représente de nos jours une priorité souvent délaissée. Ainsi, l'escale du carnaval des enfants de ma commune au foyer des personnes âgées soulève l'enthousiasme général, mais ne génère pas par la suite des initiatives similaires. En effet, il reste difficile pour une municipalité de convaincre une population de la priorité de l'adaptation du logement pour les personnes âgées au détriment, par exemple, de la création d'une crèche.

Il n'existe pas de grandes évidences au sujet du lien intergénérationnel. Chaque démarche politique locale se heurte à des conflits d'intérêts et le pari sur le quatrième âge ne représente pas une priorité essentielle dans la conception de la plupart des gens. Par conséquent, la stratégie de l'action publique consiste à renverser ce système de valeurs et à démontrer la nécessité des relations entre les générations dans une perspective d'enrichissement de l'avenir de la cité.

Alain LECERF, Directeur général d'Arefo-Arpad

Arefo et Arpad sont deux organismes de gestion d'établissements qui s'occupent de 54 structures pour personnes âgées.

Vous m'avez sollicité pour intervenir sur le sujet suivant : « comment ne pas favoriser la ghettoïsation des personnes âgées ? ». Le terme de « ghettoïsation » est selon moi particulièrement effrayant et renvoie à deux textes de 2004. D'une part, au lendemain de la canicule, Régis Debray avait émis la proposition d'une sorte de ghetto pour personnes âgées en Ardèche. D'autre part, une chronique de Jérôme Pélissier évoquait le poids que représentaient les personnes âgées, « incapables de se prendre en charge », pour une société placée sur la voie du dynamisme, de la créativité de la consommation grâce au libéralisme.

Serait-il possible alors que la France orchestre la ghettoïsation des personnes âgées ? Pourtant, la fin de la vie active ouvre un espace très grand essentiellement peuplé, normalement, de présences aimées. Par ailleurs, le cercle plus élargi des relations amicales des loisirs donne l'opportunité aux personnes âgées d'inventer des affinités placées sous le signe de la philanthropie ou du bénévolat. Les liens tissés par les personnes âgées contribuent à l'apaisement des tensions sociales.

En ce sens, il faut réagir vigoureusement contre la récupération des vieux en tant que consommateurs ou citoyens conformes au modèle dominant de la production, de l'activité et de la réussite. À ce sujet, la distinction entre « seniors » porteurs de valeurs positives et de « vieux » à la charge de la société est scandaleuse. Au contraire, la vieillesse doit être considérée comme une valeur fondamentale et déterminante pour notre avenir.

L'originalité de l'Arefo et de l'Arpad a justement résidé dès l'origine dans la mise en place d'un projet de vie social pour les lieux de vie à créer. Une grande partie des activités des personnes âgées se tourne à présent vers l'extérieur, avec une participation à des événements intergénérationnels, souvent initiés par les municipalités et les écoles. De même, les avancées technologiques n'excluent pas les personnes âgées. Ainsi, les établissements sont ancrés dans un environnement favorisant les capacités d'agir, d'être et de s'exprimer qui forgent au fil du temps une véritable culture (partage de souvenirs avec des jeunes, forum social, engagement associatif, apparition de cyber-résidents âgés ou encore soutien scolaire). Tous ces moments ajoutés les uns aux autres renvoient une représentation très colorée de l'existence et à un désir de vivre très puissant chez nos aînés. Les

résidents ne donnent pas l'impression de subir leur temps de vie mais de l'utiliser pleinement pour satisfaire leur curiosité.

Bien entendu, les communautés de résidents sont portées par une poignée d'organiseurs d'événements, mais beaucoup d'autres, sans forcément constituer des moteurs, éprouvent une grande satisfaction dans l'accomplissement de leurs projets. D'autres résidents plus inactifs se mettent en retrait de toute animation en raison de leur personnalité ou de leur fatigue physique. Nous avons conçu nos maisons de retraite comme des espaces de liberté, bien loin de l'image d'isolement conférée à certains établissements. Dès l'origine, le projet de vie sociale rejette le cloisonnement générationnel.

La démarche de l'Arpad concernant l'accueil des personnes en perte d'autonomie, voire dépendantes, consiste à explorer toutes les possibilités adaptées à l'individu. Avec la participation des familles, notre objectif est de promouvoir une atmosphère de détente, de lutter contre l'enfermement entre la sécurité du quotidien et la légèreté de l'imprévu.

Nous portons l'assurance que le fait de devenir vieux, puis très vieux, n'empêche pas d'exister pleinement dans la continuité d'une personnalité façonnée par la vie. Nos institutions ont conçu les établissements comme un lieu d'espoir et d'accomplissement qui accompagne le retraité quand la vieillesse fait son œuvre. Notre approche est basée sur une réflexion quant aux diverses sources du bonheur authentique et des passions cultivés par les résidents. Le lien social réclame d'entretenir son réseau et, éventuellement, de se forger de nouvelles amitiés. Par conséquent, je ne sais pas où se situe la ghettoïsation des personnes âgées.

Serge GUERIN, Professeur à l'École supérieure de gestion (ESG)

J'ai tenté de répondre à la question qui m'était posée, à savoir « le vieillissement est-il une chance ? ».

Tout d'abord, les discours dominants prétendent plutôt l'inverse en assimilant les retraités à des profiteurs inactifs qui coûtent cher. À l'opposé, le senior est parfois perçu comme un vieillard malade et fragile, presque contagieux. Dans une troisième conception, on considère que les vieux prennent beaucoup de place en occupant de grands appartements. L'image du senior peut également renvoyer à une personne ringarde condamnée à avoir de vieilles idées. Enfin, on parle aussi d'« inactifs » au sens d'« inutiles ».

Pourtant, nous nous trouvons en pleine révolution silencieuse de la démographie. Depuis les années 70, notre espérance de vie a plus augmenté qu'au cours des 5 000 années précédentes. Nous vivons plus longtemps alors que personne ne s'est mis en grève ou n'a manifesté sur cette question.

Aujourd'hui, la personne de 60 ans est totalement différente de celle d'il y a trente ou quarante ans. D'ailleurs, l'indice de vieillissement, inventé en 1928, se rapportant à la proportion des plus de 60 ans par rapport à la population totale, ne correspond plus à la situation actuelle. De nos jours, la vieillesse, loin de constituer un espace monolithe, est composée d'une grande variété de seniors différents les uns des autres. En fait, les personnes âgées doivent être considérées avant tout comme des individus.

Par ailleurs, la protection sociale, en accompagnant cette évolution de la société, s'est traduite par deux avancées majeures : l'invention des retraites (dont on ne pensait pas au départ qu'elle

bénéficierait à autant de personnes) et le minimum vieillesse qui, malgré son montant très limité (634 euros), a permis l'accession à une certaine indépendance.

Dans la logique de ces changements, la société se recentre sur les services à la personne. En France, la notion de service est déconsidérée et assimilée à des « petits boulots », à la différence d'autres pays. D'après les travaux d'économistes, entre un et trois millions d'emplois sont en jeu pour répondre aux besoins engendrés par le vieillissement de la population. Sur ce point, les investissements ne seraient pas perdus et offriraient des possibilités d'emploi aux plus jeunes.

Dans ce contexte, à l'époque où nous cherchons à inventer un nouveau modèle de croissance verte, les aides à la personne contribuent certainement à un développement économique respectueux de l'environnement. De ce point de vue, le vieillissement de la population s'accorde parfaitement avec un nouveau modèle de société, passée du culte de la vitesse à l'éloge de la lenteur.

En outre, le vieillissement apporte la possibilité de retrouver de vieilles idées positives mais qui avaient été oubliées. Des entreprises « à l'envers » se sont ainsi développées sur la base de ce concept en utilisant les multiples savoir-faire des salariés acquis dans leur temps de loisirs. De même, en dehors du monde de l'entreprise, des seniors rendent des services, bénévoles ou rémunérés, touchant à un savoir-faire non valorisé dans le cadre du travail salarié.

La chance du vieillissement se rapporte aussi la question du don, élément essentiel de la coopération entre générations. Le plus âgé donne de son temps, de son savoir, de son histoire et, en échange, le plus jeune peut apporter des connaissances propres à sa génération, comme par exemple des cours d'informatique.

La société marquée par le vieillissement de la population ouvre une troisième voie tant recherchée entre capitalisme et socialisme, dans laquelle des individus se décident à aller vers les autres suivant une logique d'entraide. Cette société de don démontre à quel point l'évolution de la société vers le vieillissement constitue une chance absolue, que nous devons nous efforcer collectivement de saisir.

Jean-Denis MEGE, Directeur du développement et des affaires sociales du foyer rémois

Le logement social représente un tiers de l'habitat rémois. Nous avons 1 500 locataires âgés de plus de 75 ans, ce qui nous amène à réfléchir sur nos capacités sociétales pour répondre à cette problématique. De fait, la mixité intergénérationnelle est déjà présente dans notre parc de logements et il paraît évident que la plupart des gens finiront leurs jours à domicile, dans nos immeubles.

Les bailleurs sociaux peuvent distinguer trois axes de travail sur la question des seniors. Tout d'abord, les EHPAD représentent une première solution et les foyers rémois sont propriétaires de 47 maisons de retraite (16 autres sont actuellement en construction).

Deuxièmement, nous pouvons adapter une partie de notre patrimoine neuf aux personnes âgées ou procéder au regroupement de foyers pour seniors avec des prestations de services répondant à des besoins spécifiques. En dehors des logements neufs, nous devons aussi gérer les changements nécessaires à l'habitat des personnes âgées sur notre parc déjà existant. Dans cette optique, nous travaillons avec tout le tissu local, notamment les municipalités et les conseils généraux, afin de

progresser sur un sujet qui évolue d'année en année. En effet, dans ce souci d'adaptation, nous commettons parfois quelques erreurs basiques.

Pour nous corriger, nous avons créé, en collaboration avec 17 autres sociétés HLM, le label habitat senior service qui regroupe toutes les initiatives à destination des personnes âgées dans le bâti.

Au sujet du lien familial, nous avons mené une enquête auprès de 1 000 foyers afin de mieux cerner leurs réseaux d'aides. Nous avons pu constater que la famille constitue la première source d'aides financières. Par ailleurs, dans 10 % des cas, le gardien d'immeuble apporte une aide financière, un élément que nous n'avons pas forcément perçu au départ. Enfin, il existe également des aides dans le réseau du voisinage.

Dans notre métier, nous sommes souvent en contact avec les familles dans la gestion des adaptations de logement aux parents âgés. En général, ces derniers préfèrent rester dans un T3 en raison du nombre important de leurs meubles et d'une plus grande facilité pour garder leurs petits-enfants.

De notre point de vue, l'objectif essentiel consiste à intégrer dans nos structures une personne sensible à la dimension de vieillissement des locataires.

Sur la question de l'intergénérationnel, j'aimerais indiquer que les locataires âgés résident en majorité dans un patrimoine lui-même ancien et donc souvent obsolète pour une adaptation. Par ailleurs, nous sommes confrontés à la difficulté de conjuguer mixité générationnelle et cohabitation paisible dans la pratique. En effet, un couple avec des jeunes enfants devient très vite insupportable pour une personne âgée et réciproquement. Ainsi, la volonté de mélanger les générations nécessite concrètement un arbitrage assez subtil.

Dans le cadre du label habitat senior service, nous avons prévu des animations intergénérationnelles, mais sur les 4 000 personnes concernées par ce dispositif, seules 18 y participent. Nous avons également mis en place une prestation de contrôle du voisinage afin de s'assurer qu'une personne dépendante reste bien en contact avec ses voisins et sa cage escalier. Jusqu'à présent, les tentatives de cohabitation entre personnes âgées et étudiants n'ont pas été assez concluantes pour qu'elles puissent se généraliser. En tant que bailleurs sociaux, nous avons aussi une mission d'éducation à mener auprès des habitants afin de les sensibiliser aux problèmes des personnes âgées. Au quotidien, l'aspect intergénérationnel de notre travail consiste à gérer les réclamations concernant les troubles du voisinage ou les demandes d'adaptation des logements. Par conséquent, la dimension générationnelle constitue un volume d'activité significative dans nos agences.

J'aimerais également souligner que la solution consistant à orienter les résidents âgés vers les EHPAD est très limitée, même si une société gérant un grand nombre de ces établissements possède une meilleure lecture professionnelle des difficultés liées au vieillissement. Nous avons mis également en place une bourse du logement adapté pour mener des travaux dans des appartements occupés par des personnes âgées.

La problématique du grand âge, qui va s'accroître dans le futur, nous pose d'ores et déjà des difficultés. En effet, dans le cadre du label habitat senior service, la transformation complète du logement est extrêmement traumatisante pour le résident, déjà fragilisé physiquement. De plus, nous sommes confrontés à des familles épuisées par la prise en charge d'un parent atteint

d'Alzheimer ou grabataire. Nous allons donc essayer de répondre à ces situations de détresse via un programme expérimental financé par le fonds d'innovation sociale de la fédération des ESH.

En tant que bailleurs sociaux, nous sommes avant tout des fournisseurs et des gestionnaires de cadre de vie, en charge de leur évolution. Avec la mixité générationnelle, nous allons recevoir une très grande variété de demandes que nous devons considérer comme autant de défis à relever.

Questions de la salle

Jean-François CHALOT, UDAF de Seine-et-Marne

D'un côté, de nombreuses personnes âgées connaissent des problèmes de mobilité, de l'autre, beaucoup d'individus de tout âge souhaitent s'investir dans des actions. Selon moi, le principal intérêt de l'intergénérationnel consiste à construire des projets communs dans la perspective d'un bonheur partagé. Dans ma ville, Vaux-Le-Pénil, quatre associations ont mis en place un système de transport, surnommé « taxi solidaire » qui permet aux personnes âgées de faire leurs courses et d'avoir des sorties culturelles. Nous avons constaté que des liens très forts s'étaient noués entre les bénévoles et les personnes âgées. Il importe donc de soutenir des initiatives citoyennes de ce type grâce à des moyens pérennes.

De la salle

J'ai bien compris le commentaire humoristique de Monsieur Guérin sur l'allongement de l'espérance de vie sans recours à des manifestations ou des grèves. Néanmoins, j'aimerais rappeler que ce sont précisément les luttes sociales qui ont permis l'accroissement de la longévité, due à l'amélioration de logements ou de la condition de santé.

René BOUE, UDAF de Seine-Saint-Denis

Dans le journal *Métro* d'aujourd'hui, Christine Boutin tient les propos suivants : « *Nous avons mis en place un dispositif pour diminuer la sous-occupation. Ainsi, un couple à la retraite, dont les enfants ont fait leur vie ailleurs, se verra proposer un appartement plus petit avec un loyer inférieur et bénéficiera des aides au déménagement. 160 000 logements pourraient être concernés par cette mesure* ». Dans ces 160 000, combien existe-t-il de grands-parents qui souhaiteraient recevoir leurs petits-enfants dans de bonnes conditions ?

En outre, le verbe « *proposer* » traduit mal la réalité puisque, en cas de refus des personnes âgées, la proposition se transforme en obligation. Par ailleurs, quelle est la définition exacte d'un logement sous-occupé ? Cette mesure prendra-t-elle effet alors que des familles ont fait d'importants sacrifices pour accéder à la propriété ? Enfin, quels moyens coercitifs sont prévus pour les organismes HLM qui n'appliqueraient pas cette réglementation ?

Patricia MALLET, ANRESA

L'ANRESA recouvre le concept des résidences Endelys et nous aidons également les collectivités locales, ainsi que les bailleurs, à mettre en œuvre une politique liée au vieillissement dans leur territoire.

L'intergénération au quotidien dans les établissements ne pose pas de problème particulier. En revanche, la cohabitation intergénérationnelle dans le domaine du logement présente de nombreuses difficultés. Par exemple, les études montrent que le nombre de ménagères aidantes de plus de 50 ans diminue à partir de 2012. La politique de cohabitation nécessite la multiplicité des micro initiatives, c'est-à-dire des expériences de terrain, qui permettent de distinguer les solutions concluantes. L'expérience de l'immeuble intergénérationnel de Mulhouse n'a pas fonctionné, même

auprès des familles fusionnelles, mais cet échec nous a permis de progresser sur ces questions de liens intergénérationnels.

Enfin, Monsieur Jacquat a évoqué la possibilité de légiférer, ce qui semble difficile sur des problèmes relevant du domaine de l'humain. On peut alors se demander s'il est véritablement opportun de penser à une législation.

Denis JACQUAT

Il est nécessaire de légiférer s'il existe un vide juridique. Cependant, vous avez fort justement rappelé que légiférer sur des problèmes touchant l'humain s'avère extrêmement difficile. Nous devons donc nous appuyer sur les expériences qui fonctionnent pour avancer sur ce sujet. Dans un premier temps, il est toujours préférable de ne pas se poser la question des coûts et de voir ensuite si les solutions envisagées sont applicables ou non. Malgré l'échec de l'expérience de Mulhouse, à laquelle j'étais favorable, il faut continuer de réfléchir à des moyens de répondre à l'augmentation des familles regroupant cinq générations, dont parfois trois sous le même toit.

Jean-Yves LE BOUILLONNEC

A l'instar de tous les ministres du logement, Christine Boutin n'exerce aucun pouvoir sur le nombre de logements disponibles. Les bailleurs, sociaux ou privés gardent le contrôle. La priorité de l'action publique consiste justement à travailler de concert avec des partenaires. La loi de mobilisation pour le logement ne comporte pas de dispositions s'attachant à l'enjeu du vieillissement dans le patrimoine social. La situation des personnes âgées n'est considérée que sous le prisme de l'exclusion du patrimoine social, dont les seuils ont d'ailleurs diminué de 10 %. Bien entendu, les personnes âgées, cause première de la sous-occupation, sont directement visées par la réglementation. Pour ma part, en tant que bailleur social et maire, je n'expulserai jamais de son logement une personne âgée.

En vérité, dans un cas de sous-occupation, un bailleur peut offrir deux possibilités successives de relogement dans un appartement plus petit, avec un loyer inférieur, cette dernière clause ayant été imposée par les parlementaires. Cependant, il n'existe aucune obligation pour le bailleur dans la loi. En outre, l'effet de cette procédure a été limité à 65 ans, âge imposé par le gouvernement au Sénat. Toutefois, la loi ne peut pas prendre en compte toute la dimension humaine construite par le tissu social et notamment les relations de voisinage. Je pense donc qu'il est préférable de se concentrer sur l'adaptation de l'offre existante plutôt que son accroissement.

Eric COMPARAT

A l'UNAF, nous pensons que la remise en cause du maintien des résidents dans le logement social s'est opérée beaucoup trop vite ces dernières années. On est passé du droit au maintien dans les lieux, au droit au maintien dans le parc social. Maintenant, avec la loi de mobilisation pour le logement, on remet en cause le droit au maintien dans le parc social. L'allongement de la longévité est inversement proportionnel à l'espoir de vieillir dans le même appartement. On gère la pénurie et on ne favorise ni la mixité sociale, ni la mixité intergénérationnelle.

Denis JACQUAT

Selon moi, il est inadmissible d'expulser une personne âgée de son logement au prétexte de la sous-occupation, et ce pour des raisons essentiellement psychologiques.

Jean-Yves LE BOUILLONNEC

Il est vrai que personne n'en a l'intention mais la loi a établi l'instrument pour y parvenir.

Alain LECERF

Au sujet des services à la personne, je voudrais indiquer que nous avons mis en place un projet de cyclo-pousse dans un établissement à Villeurbanne. Cette initiative s'inscrit parfaitement dans la perspective de l'environnement durable et fonctionne tellement bien que nous sommes en train de développer ce système dans d'autres communes, notamment en région parisienne.

Françoise BAS, UNAF

Aujourd'hui, les trajectoires peuvent être réversibles puisque quelqu'un d'aidé peut devenir aidant. Par exemple, des parents doivent s'occuper de nouveau de leurs enfants jeunes en rupture familiale ou de travail. Il faut donc réfléchir aux possibilités de leur redonner un nouveau départ dans la vie.

Étant originaire de l'Auvergne, j'aimerais également signaler la disponibilité très importante de logements vides dans un département comme le Cantal, sinistré sur le plan du travail et des transports. Il n'existe donc pas de solution unique pour l'ensemble du territoire français.

Béatrice HERBERT, ANIL

Les problèmes liés au vieillissement se posent de manière croissante dans les 75 agences de l'ANIL en France. Les questions soulevées se trouvent au carrefour du code de l'habitation et du médico-social, ce dernier domaine ne relevant pas du tout des compétences de l'ANIL. Beaucoup de demandes concernent l'aménagement d'un espace à domicile pour un parent âgé car les foyers spécialisés coûtent trop chers. La problématique de l'habitat articulée avec celle du vieillissement et de la dépendance génère des situations compliquées.

Beaucoup d'intervenants se sont offusqués de la mobilité subie par les personnes âgées, un point de vue compréhensible sur le plan humain mais à relativiser s'il est comparé à l'hébergement de jeunes couples dans des conditions insalubres. Toutefois, la situation de mobilité subie est bien sûr intolérable pour le ménage âgé forcé à quitter le lieu de toute sa vie.

Néanmoins, il existe d'autres cas de mobilité subie moins connus. Ainsi, contrairement aux idées reçues, les locataires âgés dans le parc privé sont très mal protégés si leur bailleur est lui-même d'un âge avancé et dispose de peu de ressources. Une grande partie des 600 000 allocataires du minimum vieillesse est logée dans le parc privé. Or, le congé donné par le bailleur privé plonge les ménages adultes dans de grandes difficultés. Dans le cas où les enfants du bailleur veulent pratiquer un loyer plus cher ou reprendre le logement, ces personnes âgées ne retrouvent pas dans leur quartier un locatif privé abordable. Elles se tournent alors vers le parc HLM, ce qui explique pourquoi certaines d'entre elles se retrouvent dans le dispositif du DALO. En effet, des personnes âgées estiment avoir le droit au retour dans leur commune de naissance.

Bien sûr, l'EHPAD représente une possibilité de déménagement, mais à ce sujet, de nombreux départs relèvent de la mobilité subie. Il existe sur ce point une absence dommageable de statistiques. Ainsi, une partie de cette mobilité est consécutive à un défaut d'adaptation du logement, ce qui nous renvoie une nouvelle fois au statut de l'appartement car les bailleurs privés sont peu enclins à mener les travaux nécessaires.

Enfin, je souhaite revenir sur la vision idyllique donnée sur les EHPAD. En effet, il convient de souligner que les EHPAD accueillent trois quarts de résidents GIR 1 ou 2, contre 57 % il y a dix ans. La population des EHPAD est majoritairement très dépendante et malade. Dans ce contexte, les efforts d'animation sont difficiles à vivre pour les GIR 3 ou 4. Au sein des EHPAD, il convient donc de recréer le droit à une vie ordinaire car certains résidents subissent la dépendance d'autres. D'ailleurs, les dernières études menées par les fédérations hospitalières témoignent de la vision très négative des Français sur les EHPAD.

Denis JACQUAT

Je ne suis pas d'accord avec vous sur la fin de votre intervention car les personnes trop dépendantes relèvent plutôt des unités de soins de longue durée et non des EHPAD.

Alain LECERF

Dans mon intervention, j'ai beaucoup plus parlé des établissements du type logement foyer. En revanche, il existe un véritable problème au niveau des EHPAD qui sont en train de devenir en France des unités de long séjour, comme le montre la réforme de la tarification. De plus, il est vrai aujourd'hui que nos établissements accueillent 65 % de personnes désorientées, touchées par Alzheimer ou maladies apparentées.

Serge GUERIN

Dans mon intervention, j'avais bien précisé que les retraites étaient une conséquence de la protection sociale.

En ce qui concerne la réflexion sur la mobilité subie et la pénurie de transport dans les départements ruraux, nous devons intégrer à notre travail la question des migrations voulues, après la retraite. Dans certains territoires, ces mouvements de populations retraitées produisent une dynamique intergénérationnelle. En forçant le trait quelque peu, on pourrait dire que l'ouverture d'une maison de retraite dans un village va redonner un coup de fouet à l'économie locale par l'arrivée des personnes actives qui y travaillent. Bien entendu, cet afflux de population constitue aussi un défi à relever pour les conseils généraux qui doivent traiter des demandes spécifiques. Cependant, ces migrations contribuent largement à repeupler le « désert français ».

Jean-Jacques AMYOT

Dans le cadre de la cellule de recherche du ministère du logement, nous avons travaillé sur les parcours résidentiels tout au long de la vie et constaté que les changements subis d'habitat ne relèvent pas spécifiquement de la vieillesse. Ainsi, les migrations subies sont essentiellement liées aux contraintes professionnelles.

Jean-Denis MEGE

Aujourd'hui, les sociétés HLM sont de plus en plus sollicitées. Par exemple, avec le modèle 2012, nous allons baisser les dépenses énergétiques de nos bâtiments de plus de 70 %. En outre, les opérations de renouvellement urbain s'avèrent très complexes dans la gestion du déplacement des populations. Toutefois, nous avons acquis une expérience qui nous permet de gérer au mieux les relogements. En réalité, le véritable enjeu consiste à répondre aux exigences sociétales tout en veillant à la capacité d'absorption de nos structures. Dans ce contexte, il est parfois difficile de travailler sous la pression de la remise en cause continue de nos pratiques.

Jean-Yves LE BOUILLONNEC

Vous avez raison de soulever la problématique du logement des personnes âgées dans le parc privé. Un bailleur qui souhaite vendre son bien ou loger un descendant a pour obligation d'offrir des solutions aux locataires. Il se pose alors la difficulté de trouver un logement adapté à la personne âgée. Or, il est actuellement impossible de trouver de tels logements dans de nombreux secteurs. Par conséquent, les personnes âgées se tournent vers le parc social, comme nous le constatons dans ma commune où nous n'avons jamais reçu autant de demandes de retraités. Je pense que nous n'avons pas encore réfléchi aux instruments et aux stratégies de l'action publique d'État pour traiter ce problème suivant deux axes : le maintien à domicile ou l'accompagnement de la personne en fonction de sa volonté. En effet, selon moi, la seule réponse républicaine possible consiste avant tout à se conformer aux exigences des résidents en matière d'emplacement du logement.

Alain LECERF

Je m'associe pleinement à ce qui vient d'être dit. J'aimerais que nous respections les principes républicains d'égalité et de liberté qui ne semble pas bien compris par la ministre.

Par ailleurs, nous essayons avec les bailleurs sociaux d'assurer le suivi du parcours résidentiel et d'accorder nos offres de logements ensemble. Enfin, quand les plans solidarité grand âge et Alzheimer seront mis en place, nous aurons la perspective de création d'emplois encore plus importante.

Le logement comme espace **de pratiques intergénérationnelles : une** **réponse aux évolutions sociétales**

Témoignages et expérimentations (1^{ère} partie)

Après-midi animé par Serge GUERIN

Professeur à l'Ecole supérieure de gestion (ESG)

La matinée était consacrée à une approche plutôt prospective alors que cet après-midi nous permettra de rentrer davantage dans le vif du sujet, à travers les expériences concrètes d'un certain nombre d'acteurs. Leurs démarches, à l'origine, n'étaient pas toujours liées à l'intergénérationnel mais ce sujet s'est parfois imposé à eux au fur et à mesure du développement de leurs actions. Les témoignages que nous entendrons apporteront une aide précieuse aux initiatives de demain.

1. L'intergénérationnel surgit là où on ne l'attend pas

Bruno LACHESNAIE, Directeur par intérim de l'action sanitaire et sociale, CCMSA

Mon propos se veut critique par rapport aux approches les plus diffusées sur la thématique intergénérationnelle. À côté des professionnels de cette question, il existe une dimension plus spontanée et naturelle visant à la valorisation du lien entre les générations.

Les évolutions du monde contemporain, tel l'allongement de l'espérance de vie ou l'apparente distanciation des générations due à la mobilité géographique et professionnelle, expliquent l'engouement, depuis une dizaine d'années, pour les initiatives destinées à resserrer les liens intergénérationnels. En dehors des actions des milieux gérontologique et associatif, les institutions jouent pleinement leur rôle, comme le montre par exemple le programme « bien vieillir ». La Mutuelle Sociale Agricole participe d'ailleurs pleinement à ces efforts. Je citerais l'exemple de l'ouverture imminente d'une micro-crèche au sein d'une MARPA dans la région de Toulouse.

Toutefois, dans le cadre de ces programmes institutionnels, il existe un risque de dénaturation du lien entre les générations. En effet, les clivages, voire les conflits intergénérationnels ont toujours structuré la société alors que les approches actuelles privilégient le consensus. Or, le processus de différenciation entre générations est indispensable à la construction de l'individu au sein de la famille et du fonctionnement social.

Pour revenir au titre de mon intervention, je présentais une série de réalisations concrètes en milieu rural portées par des jeunes. Un de nos appels à projets consiste à favoriser la prise d'autonomie et l'apprentissage des jeunes, avec pour seule contrainte une dimension d'ouverture et d'altruisme.

Nous avons constaté depuis une dizaine d'années qu'un grand nombre de projets portaient spontanément sur les relations intergénérationnelles. Tout d'abord, les jeunes semblent réagir à une vision dépréciative à leur égard, véhiculée par les médias en particulier, en se tournant vers une autre génération victime de stigmatisations : les personnes âgées. Des projets s'élaborent ainsi autour de l'identité, du look, de l'apparence ou encore de l'évolution de l'école à travers le temps.

Le deuxième type de motivations relève de l'activation du lien social dans des territoires ruraux qui comptent parfois jusqu'à 50 % de retraités. Beaucoup de projets sont ainsi basés sur les jeux d'hier et d'aujourd'hui, ou les manifestations culturelles pour lesquelles le processus de coproduction intergénérationnelle compte autant que la consommation.

D'autres projets sont motivés par la volonté de transmission, et notamment la valorisation du patrimoine historique ou culturel sur des thèmes rejoignant la sensibilité des jeunes d'aujourd'hui, en particulier le racisme et l'histoire du XXe siècle. En dehors des politiques publiques, j'aimerais insister sur l'importance des initiatives spontanées et nous devons donc faire confiance aux jeunes pour qu'ils se saisissent de la thématique intergénérationnelle.

2. Les jardins familiaux, l'exemple des « Jardins partagés du Zéphyr »

Karen PEYRARD, Responsable du service social et du développement urbain, Logement francilien

Ma présentation ne se limitera pas au jardinage. En premier lieu, il est nécessaire de comprendre dans quel contexte s'est développé ce projet. Aulnay-Sous-Bois est une commune de 80 000 habitants, le Logement francilien gère 4 500 logements sur un site concerné par un programme PRU très dense (800 démolitions).

Il y a quatre ans, au cœur du quartier de la Rose des vents, nous prenions la décision d'aménager un espace fortement dégradé. Notre pari a consisté à installer des jardins familiaux en concertation avec les habitants et les associations locales. Nous avons inauguré les 52 parcelles de 30 mètres carrés l'année dernière au mois de juin. Cet espace-là est géré par les familles et les habitants dans l'objectif, entre autres, de pérenniser l'équipement.

Une autre source de motivation de notre action était de fournir des lieux de convivialité dans un milieu très urbain qui en manquait cruellement. Nous avons également le souci de générer une dynamique sociale en accompagnant le PRU.

De prime abord, nous n'avions pas pensé à l'aspect intergénérationnel, mais cette dimension est apparue naturellement dès le démarrage. En réalité, l'intergénérationnel existait au préalable, à la manière d'un fonctionnement de village tel que décrit par les habitants, et notre action n'a fait que révéler ces solidarités entre générations préexistantes. Cependant, nous y avons également contribué en associant dès le début les enfants, les femmes (souvent sans emploi sur ce territoire) et les personnes âgées, installées depuis très longtemps, appartenant la première génération de l'immigration.

Par ailleurs, nous avons tenu à associer dès le départ la population jeune pour monter des cabanes d'outils ou nettoyer les allées. L'intergénérationnel s'est donc imposé naturellement sans véritablement être conceptualisé ainsi à l'origine.

Les jardins sont devenus un lieu de rencontre privilégiée le week-end ou à la sortie de l'école. De plus, les personnes âgées, souvent originaires du Maghreb ou d'Afrique subsaharienne, sont attachées à la culture de la terre et les jardins leur donnent l'occasion de transmettre leurs valeurs, leur savoir aux enfants.

Actuellement, il s'agit du seul lieu dans le quartier où les familles se réunissent et où des liens, autant sur le plan intergénérationnel que multiethnique, se nouent. Finalement, le jardin représente le lieu où les saisons s'égrènent, un peu comme les âges de la vie.

3. Dispositifs « Logement intergénérationnel » mis en place par les UDAF, exemple de l'Ain

Michèle JAILLET, Administratrice Responsable du Pôle Logement, UDAF de l'Ain

Le logement intergénérationnel constitue un engagement très fort de l'UDAF de l'Ain et fait partie de la convention d'objectifs avec l'État.

Notre projet consiste, en premier lieu, dans la mise à disposition d'une population jeune de logements devenus trop grands pour une personne âgée. À cet égard, l'UDAF profite de ses compétences généralistes liées à la famille. En matière de logement, l'UDAF remplit les objectifs de la mixité sociale par une approche intergénérationnelle moins stigmatisante. En effet, le fait de travailler sur la dimension intergénérationnelle se traduit en conséquence par de la mixité sociale.

Dans le cadre de notre travail, nous avons conduit une action de sensibilisation auprès des acteurs institutionnels et associatifs sur le vieillissement des femmes et les répercussions tant au niveau de la santé que des aides aux aidants. Par ailleurs, la finalité du projet « action logement intergénérationnel » est la création ou la re-création d'un lien social en perdition.

Françoise DEFASNE, Directrice, UDAF de l'Ain

Je vais vous parler plus précisément du cadre conceptuel d'une expérience en cours dans le département de l'Ain. Au départ, l'UDAF a énoncé trois principes directeurs : participation des habitants, partenariat avec les acteurs institutionnels ou associatifs, proximité. En outre, le projet est structuré autour de deux composantes, l'une opérationnelle, l'autre transversale.

Sur le plan opérationnel, la première étape relève de l'information et de la sensibilisation des habitants. Ce travail suppose des supports matériels et des rencontres avec les résidents. Lors d'une deuxième étape, nous menons une enquête auprès de la population pour dresser un état des lieux de la mixité générationnelle. Au-delà des données factuelles recueillies, cette démarche permet d'impliquer les habitants dans une prise de conscience collective. Notre but final consiste à réaliser l'interaction entre les diverses compétences que nous avons relevées chez les résidents.

Au niveau de la mise en œuvre opérationnelle, notre champ d'activité couvre aussi bien la création de jardins que les sorties culturelles. Par ailleurs, il nous semble important d'organiser aussi des rendez-vous événementiels pour entretenir l'envie des habitants de se retrouver entre eux.

Au sujet de la transversalité, nous devons articuler évaluation, communication, adaptabilité et évolution du projet. En effet, la pertinence d'une action nécessite une évaluation au préalable de la situation avec les partenaires. D'un point de vue financier, plusieurs possibilités nous sont offertes : fonds d'innovation sociale des ESH (possibilité d'une subvention de 40 000 euros sur trois ans), financement lié à la politique de la ville et subventions propres aux bailleurs.

Ce type d'action peut difficilement se mettre en place dans des quartiers déstructurés. L'UDAF a vocation à susciter des initiatives et déclencher une prise de conscience sur la nécessité de recréer les liens de solidarité intergénérationnelle.

4. Des espaces de vie et de rencontres multigénérationnelles

Romain BARRES, Chargé de développement social, ICF La Sablière

Je vais vous présenter un projet d'animation de local au pied d'une tour de 26 étages et de 208 logements, située Porte de la Chapelle. Il s'agit d'un endroit très enclavé dans le 18^{ème} arrondissement et déconnecté du cœur de quartier. Le grand local collectif résidentiel de 170 mètres carrés au rez-de-chaussée était, jusqu'à présent, sous convention avec une association d'habitants, maintenant inactive en raison notamment du départ des acteurs traditionnels qui l'animaient, en grande partie des cheminots. Ainsi, on assistait à des phénomènes de squat des halls par les jeunes et des frictions entre générations.

Le déclic du projet s'est produit au moment de la rénovation de l'immeuble, avec l'idée de réhabilitation du local. Afin de mener ce projet et toucher toutes les tranches d'âge, nous souhaitons mobiliser les habitants grâce à l'apport des associations du quartier qui ont réfléchi sur des possibilités d'animation. Leurs propositions recouvrent des projets de ludothèque parents enfants, des cours d'alphabétisation, du soutien scolaire, de la capoeira, un café des parents, une chorale, du temps de parole pour les adolescents, etc.

Nous avons donc élaboré une première approche par tranches d'âge en laissant la possibilité aux habitants de proposer leurs propres idées d'activités. Au départ, l'intergénérationnel ne constitue pas une clé d'entrée mais s'impose comme une évidence par la volonté de s'adresser à l'ensemble des résidents de l'immeuble. De fait, je pense qu'il est un peu illusoire de mélanger les populations *ex nihilo*. Bien entendu, certaines activités sont déjà en elle-même intergénérationnelles, comme le soutien scolaire ou les jeux de société.

Par ailleurs, la notion d'espace et de territoire est très importante car elle forme le cadre des conflits intergénérationnels. Au sein d'une résidence, il existe des marquages territoriaux très forts avec des catégories d'âge se rencontrant toujours au même endroit. Les problèmes apparaissent quand deux groupes d'âges différents veulent s'approprier le même espace, comme un hall d'immeuble.

Au niveau des animations, nous comptons sur la curiosité envers les activités d'autrui qui constitue la première pierre des échanges intergénérationnels et désamorce les préjugés. Le partage de l'espace s'effectue au sein du comité de pilotage. Une fois les tranches d'âge constituées, nous pourrions véritablement travailler à l'élaboration de projets avec les partenaires. À cette fin, nous avons aussi monté une cagnotte de soutien aux projets des habitants, en bénéficiant de l'aide, entre autre, d'une assistante sociale.

Nous démarrerons les activités à la rentrée et, volontairement, nous avons laissé de la place à la spontanéité pour orienter en souplesse les habitants dans cette thématique du lien intergénérationnel.

Questions de la salle

De la salle

Comment l'expérimentation de jardins partagés, comment sont résolues les parties techniques de la culture de jardin ?

Karen PEYRARD

Il s'agit en effet d'un point important. Grâce à la fédération des jardins familiaux, nous avons organisé plusieurs séances de formation technique à l'intention des habitants. Par ailleurs, nous avons mis en place une parcelle pédagogique et un journal, *La gazette des jardins*, paraît depuis quatre numéros. La population dispose donc de toutes sortes d'informations utiles. De plus, le trésorier de l'association possède des connaissances très pointues sur le jardinage.

Jean-François CHALOT

Je me demande si la dimension intergénérationnelle ne consiste pas à s'approprier l'ensemble de la ville, et non un simple territoire, un peu comme les jeunes qui restent constamment au pied des immeubles.

Romain BARRES

Dans le secteur où je travaille, nous avons bien constaté que la population était très enclavée et avait du mal à rayonner dans la ville. Nous essayons justement de faire appel à des intervenants pour aider les personnes à sortir de leur territoire. Sur ce point, à l'instar des jeunes, les personnes âgées accaparent souvent un espace particulier qui devient inaccessible aux autres.

Maryvonne ARDOUIN, Conseillère municipale, mairie de Niort

Je suis conseillère municipale depuis le mois de janvier et me déplace pour la première fois sur le thème de l'intergénérationnel. J'étais très intéressée par les cas concrets, comme celui des jardins. Dans toutes les expériences, il semble que les adolescents et les préadolescents forment le public charnière des projets. Auriez-vous d'autres conseils à nous fournir pour gérer au mieux la diversité des interlocuteurs avec qui nous devons travailler sur le terrain ?

Bruno LACHESNAIE

Dans notre travail, nous communiquons sur la possibilité pour les jeunes de poser leur candidature avec un dossier très léger. La procédure est ensuite très simple. Tout d'abord, nous leur proposons un référent qui va les aider à s'orienter dans leurs projets. Tous les ans, 150 remontées de dossiers sont vraiment de très bonne qualité. Les junior associations nous servent de relais et nous versons aussi des bourses à un adulte référent jusqu'à un montant de 3 000 euros.

Karen PEYRARD

Tout dépend du territoire, mais généralement les meilleurs interlocuteurs sont les structures du type du GRAJA, une association d'éducateurs de rue qui possèdent un contact privilégié avec la population des 12-25 ans. Ensuite, les relais locaux sont constitués par les associations. Il existe

toujours des personnes qui s'occupent des projets pour la jeunesse, comme les développeurs de quartier par exemple.

Romain BARRES

Vous avez raison de dire que les 12-25 ans sont une population délaissée, car il est plus difficile de travailler avec. Cette tranche d'âge n'apprécie pas les cadres et aime se situer à la marge. Les éducateurs de rue sont souvent les plus à même de monter des projets avec ces jeunes-là puisqu'ils parviennent à tisser des liens en dehors des structures trop formelles.

Maryvonne ARDOUIN

En effet, cette catégorie-là est le vrai problème de l'intergénérationnel car elle sert de courroie de transmission pour les échanges entre générations. Dans les projets que vous évoquiez, il apparaît clairement qu'ils ont été porteurs des initiatives. Toutefois, il demeure difficile de les amener à participer.

Karen PEYRARD

Clairement, si cette population n'avait pas été associée dès le démarrage, le projet aurait été complètement différent de ce qu'il est actuellement. En tant que bailleur social, nous craignons que les jardins soient saccagés. Cette forme de peur ou de précaution nous a, en définitive, motivés. Néanmoins, la mobilisation des jeunes aujourd'hui dégage une atmosphère positive autour d'eux. Certains demandent même à être engagés comme stagiaire jardinier pendant les vacances.

Témoignages et expérimentations (2^{ème} partie)

1. Le PariSolidaire

Aude MESSEAN, Fondatrice et Directrice, Le PariSolidaire

Le PariSolidaire est, je crois, la première association en France à avoir organisé le logement intergénérationnel. Je suis également présidente des réseaux COSI qui regroupent des associations partenaires depuis 2004.

Le PariSolidaire a été créé à la suite de la canicule en 2003 et d'une initiative, en Espagne, de la banque Caixa qui emploie des travailleurs sociaux chargés de former des jeunes, hébergés chez des personnes âgées, aux problématiques du vieillissement. L'ensemble du projet est financé par la Caixa qui dédommage les personnes accueillantes et les jeunes, au niveau de leur transport.

Notre idée consistait donc à regrouper sous le même toit des personnes âgées et des jeunes, surtout dans le contexte de la pénurie de logements pour les étudiants. Le ministère de la jeunesse et des sports nous avait demandé d'ouvrir la possibilité d'hébergement aux jeunes actifs, mais nous connaissons actuellement à ce sujet des soucis de fiscalité.

L'hébergement d'un jeune au domicile d'une personne âgée repose sur le principe d'échange de bons procédés. Cette dernière est ainsi préservée de l'isolement, retrouve une dignité sociale et, parfois, un complément de revenu. Nous avons dans notre réseau des personnes de 50 à 80 ans, dont beaucoup de mères seules dont les enfants sont partis poursuivre leurs études. Du côté de l'étudiant, il s'agit d'une solution peu coûteuse, confortable, qui rompt aussi l'isolement de nouveaux arrivants (étudiants de province ou de l'étranger).

Nous offrons une autre possibilité de logement, car les bailleurs sociaux mettent à disposition des studettes de petite surface à très bas prix en contrepartie de visites au domicile de seniors pour lesquelles l'étudiant locataire s'engage. Nous proposons aussi deux formules, l'une appelée « solidaire » où l'étudiant est logé gratuitement en contrepartie de services. Dans ce cas, il doit s'engager à être présent le soir, à l'heure du dîner. Il ne s'agit que de petits services et non d'assistance médicale qui revient à des professionnels de santé.

Dans la deuxième formule, dite « conviviale », les parents du jeune payent une indemnité suivant les barèmes du bulletin officiel des impôts et en fonction de la taille de la chambre prêtée.

En général, les seniors intéressés par cette démarche s'identifient eux-mêmes ou sont proposés par leurs enfants qui s'inquiètent de leur isolement. Actuellement, parmi les 200 personnes âgées en cohabitation, environ 10 % sont centenaires.

Notre travail consiste à définir quel type de jeune la personne âgée souhaite accueillir et, selon ces critères, sélectionner ensuite l'étudiant qui convient. Il s'agit de l'étape essentielle de notre travail. Les candidats étudiants doivent déposer un dossier comprenant une lettre de motivation car nous essayons d'éviter les jeunes à la recherche du « bon plan ». En effet, il est primordial que les jeunes sélectionnés aient des valeurs morales et la curiosité de vivre avec une personne âgée. Si la candidature du jeune est retenue, nous procédons un entretien où nous essayons de cerner son approche du vieillissement et ses connaissances sur le sujet.

Afin d'effectuer toutes ces tâches, nous sommes trois salariés à temps plein. Je suis ainsi épaulée par une jeune femme détentrice d'un DEUG de psychologie, un BTS en économie sociale et familiale et un DU en gérontologie. J'insiste sur ce point car le recours à des personnes qualifiées s'impose pour identifier correctement les problèmes spécifiques au grand âge.

Le binôme étudiant-senior constitué se rencontre au préalable en dehors de l'association afin de ne pas interférer dans le début d'une relation. Nous les enjoignons aussi à signer une convention entre eux et la charte de l'association. Les jeunes doivent laisser un dépôt de garantie que nous demandons aux seniors de ne pas encaisser. Pour les étudiants qui s'acquittent d'un loyer, la désignation d'un garant est nécessaire et nous sommes en train d'étudier une possibilité équivalente pour les jeunes étrangers afin d'éviter toute discrimination.

Au total, en cinq ans d'existence, nous avons dépassé les 900 cohabitations. Par ailleurs, notre réseau couvre 15 villes en France et 15 nouvelles nous rejoignent en septembre. Actuellement, le PariSolidaire compte 203 cohabitations et environ 200 autres pour les petites villes de France.

2. Un e-festival organisé en quartier d'habitat social comme moment de rencontre intergénérationnelle

Virginie LEDREUX-GENTE, Responsable, I3F

Je suis responsable du département gestion sociale et urbaine de l'I3F qui représente plus de 100 000 logements en Ile-de-France. Le département dont j'ai la charge intervient sur 32 quartiers pour aider les habitants à mieux vivre ensemble.

Ce projet d'e-festival a vu le jour l'an dernier dans le quartier du Noyer Renard à Athis-Mons, comprenant 5 500 habitants. À l'origine l'I3F, en partenariat avec la Caisse des dépôts et consignations ainsi que les associations locales, avait mis en place cinq cyber-bases en Ile-de-France dans des quartiers relativement difficiles, dont celui du Noyer Renard en novembre 2005. Le collectif EMMA (espace multimédia athégien), porteuse du projet, réunit de nombreuses associations locales pour une meilleure homogénéisation des actions à mener.

Notre objectif consistait à toucher toutes les classes d'âge et à prendre en compte les diversités culturelles des habitants de ce quartier. Le collectif a réussi à dynamiser le réseau de bénévoles et à développer le lien social. L'espace public numérique (EPN) du collectif EMMA propose un bouquet de contenus thématiques, liés à l'Internet ou au multimédia, très variés pour démocratiser l'usage des outils technologiques. En effet, les études révèlent l'existence de freins géographiques, socio-économiques et générationnels à l'utilisation d'Internet.

Depuis sa création, plus de 700 personnes fréquentent l'EPN chaque année. Néanmoins, malgré ces chiffres encourageants, il a été remarqué que les publics les plus éloignés de ces outils ou non adhérents d'associations n'osaient pas franchir le pas. Par conséquent, les parcours d'initiation proposés ont été jugés insuffisants, ce qui a encouragé la création d'un e-festival.

Dans une phase de préparation, des gammes d'ateliers sur la vie professionnelle, sociale et scolaire mais aussi les loisirs, les arts, la culture, la généalogie ou encore les jeux, ont été conçues. Finalement, l'e-festival s'est déroulé pendant quatre jours en avril 2008, avec le soutien des ESH, et a touché un peu moins de 500 personnes, dont 55 % de femmes, 25 % de personnes de plus de

45 ans, 8 % de retraités et surtout 19 % d'habitants des communes voisines, car un des enjeux de cet événement consistait à attirer une population peu habituée à fréquenter le quartier.

Ce festival a constitué un temps fort dans la continuité d'un travail entre partenaires et auprès d'un public très divers marqué par la dimension intergénérationnelle. L'e-festival a rempli ses objectifs et les retours d'opinion montrent que le collectif EMMA avait choisi les bonnes orientations. Cette expérience va être reconduite et nous aurons l'occasion d'organiser une deuxième édition du e-festival en fin d'année, consacrée aux réseaux sociaux sur le Net.

3. Maisons de séjours intergénérationnels en partenariat avec les UDAF

Michel MORAEL, Association Cap et Vie

Au départ, l'association Cap et vie n'avait pas été créée pour gérer des maisons intergénérationnelles. Notre action, développée il y a 10 ans dans le cadre du CCAS du quartier du Val fourré à Mantes-la-Jolie, avait pour but de permettre à des enfants de partir en vacances à la ferme. Nous avons observé un effet de cloisonnement, souvent culturel, des familles. L'idée directrice de ce projet était d'amener les parents de ces enfants à rencontrer d'autres familles en France.

L'association Cap et vie s'est créée il y a quatre ans en s'appuyant, dans un premier temps, sur le réseau de familles d'accueil. Aujourd'hui, Cap et vie regroupe 200 familles de quartier et une centaine de familles en province, dont 95 % détiennent une exploitation agricole, dans une dizaine de départements.

Au début, le système des échanges s'effectuait avec l'accompagnement d'une personne adulte du quartier. Dans ce mode de fonctionnement, il est apparu très vite que les retraités occupaient une place importante. Après le placement des enfants dans les exploitations agricoles, ces retraités restent sur place pendant trois jours pour encadrer des enfants en bas âge (7-10 ans).

Au fil du temps, nous avons réussi à démontrer que ces familles étaient responsables de leurs enfants, contrairement aux images véhiculées habituellement. Par ailleurs, leur principale inquiétude concerne, comme tout le monde, l'intégration dans la vie active de leurs enfants. À cet égard, une ferme n'est pas seulement un lieu de vacances mais aussi une véritable entreprise, très intéressante pour des jeunes à la recherche d'un stage plus instructif que le portage de photocopies et de cafés. Il y a six ans, nous avons donc proposé cette idée, mais aucun jeune ne souhaitait partir à la campagne, préférant effectuer leur stage dans leur quartier. À présent, grâce aux retraités qui ont élaboré des réseaux, Cap et vie regroupe 150 entreprises qui reçoivent environ 50 jeunes par an en stage.

J'aimerais insister particulièrement sur le rôle positif des adultes qui permettent d'effacer les réticences premières de certains entrepreneurs. Ainsi, un menuisier de Bourg-en-Bresse, après discussion avec les parents, a finalement accepté de prendre de jeunes en stage alors qu'il était très réservé au départ. En fait, les parents de quartier, souvent retraités de l'usine et peu alphabétisés, sont les plus efficaces pour nouer des contacts avec les entreprises.

Pourtant, nous avons connu des difficultés en raison des calendriers de vacances différents entre les zones géographiques et le fait que les entreprises partenaires sont déjà très sollicitées par les collégiens locaux. Par conséquent, nous avons commencé à organiser des séjours en gîte

intergénérationnel (deux ou trois jeunes avec autant de retraités du quartier). Évidemment, ces adultes ne sont pas des accompagnateurs de formation, mais nous comptons aussi sur des organismes pour des interventions de type professionnel.

Aujourd'hui, nous organisons 1 500 séjours de vacances, des dizaines week-ends de familles par an et environ 200 semaines de séjours intergénérationnels dans des gîtes. Bien sûr, des conflits apparaissent parfois entre les jeunes et les personnes âgées, mais la responsabilisation des familles facilite les choses.

Notre projet actuel consiste à acquérir des maisons permanentes pour accueillir en même temps deux ou trois jeunes en stage, le même nombre de retraités actifs chargés de l'accompagnement ainsi que deux personnes âgées qui ne sont pas dans la même prise de responsabilité. La première de ces maisons va être mise en service cet été dans le Finistère, au centre d'un réseau d'entreprises et d'agriculteurs.

En conclusion, la clé de la réussite est de travailler sur le réseau de connaissances. En effet, la grande difficulté des familles de quartier provient de leur isolement et du fonctionnement en réseau fermé, souvent de type culturel.

Questions de la salle

Patricia MALLET, Chargée de mission, ANRESPA

Dans le cadre de PariSolidaire, j'aimerais savoir le genre de dispositif que vous avez prévu en cas de perte d'autonomie soudaine de la personne âgée. Si cette dernière doit entrer dans un établissement, quelle solution proposez-vous aux jeunes ?

Aude MESSEAN

Nous avons prévu un préavis d'une durée d'un mois qui est largement respecté par les familles accueillantes. Jusqu'à ce jour, nous avons toujours trouvé une alternative pour le jeune. Cependant, je souhaiterais disposer de chambres relais dans le cas où telles solutions seraient indisponibles. Si la personne âgée se retrouvait soudainement en état de dépendance, nous pourrions envisager un retrait du locataire avant le mois de préavis.

Michèle FOIN, Journaliste, Le Parisien

Dans le dispositif Cap et Vie, je n'ai pas bien saisi le lien entre les retraités et les jeunes. Sont-ils des parents, des grands-parents ?

Michel MORAEL

Les liens s'établissent par le groupe familial ou communautaire dans le quartier. Au départ, Cap et vie fonctionnait avec les diverses associations communautaires existantes. Les retraités ont mis en place une association appelée « le collectif des aînés » qui a d'abord dirigé son action en direction des foyers de type Sonacotra. Désormais, ceux qui sont déjà partis ont envie de faire le voyage tous les ans.

Jean-François CHALOT

Je me demande si le projet éducatif communal ne devrait pas intégrer ces problématiques liées à l'intergénérationnel dans la perspective d'une cohérence territoriale.

Maryvonne ARDOUIN

Je n'ai pas entendu beaucoup de propos relatifs aux subventions, à part concernant le fonds social ESH. Par ailleurs, je ne vous ai pas entendu parler de la première journée européenne de la solidarité intergénérationnelle qui s'est tenue le 29 avril. En outre, il s'est déroulé le 25 et 26 avril en Belgique un week-end intitulé « Carrefour des générations ». D'ailleurs, d'autres pays comme le Canada, la Belgique, les Pays-Bas, l'Autriche ou l'Allemagne ont lancé beaucoup d'initiatives dans ce domaine depuis plus de dix ans et de manière beaucoup plus généralisée qu'en France.

Christine CHATENAY

J'ai été élu de Saint-Loubès, une commune de 7 000 habitants, qui organise un festival du jeu depuis 13 ans. Cette thématique du jeu représente un bon moyen de rassembler toutes les générations, de la crèche municipale au centre de loisirs en passant par les maisons de retraite. Il s'agit d'un lieu de rencontre et de mixité générationnelle très fort.

De la salle

Vous avez parlé de la mixité générationnelle à travers une studette proposée par les bailleurs sociaux à un prix modéré en contrepartie de services rendus auprès des personnes âgées. Le loyer est-il minoré par rapport à un loyer PLAI ?

Aude MESSEAN

L'OPAC de Paris a financé cette opération avec une direction sociale dans le 19^{ème} arrondissement. Au départ, il s'agissait d'occuper les chambres inhabitées en haut des immeubles. Finalement, on nous a attribué deux studios de 33 mètres carrés pour un loyer inférieur à 200 euros. Le jeune locataire paye l'eau, l'électricité, et s'engage à rendre visite à des personnes âgées identifiées. À l'heure actuelle, seuls deux appartements sont inclus dans le dispositif.

Karen PEYRARD

En matière d'intergénérationnel, je pense qu'il faut garder à l'esprit les diversités de solidarité. Le problème se pose de manière différente dans les quartiers d'habitat social ou des lieux de logements isolés. Avant de trouver des solutions, il convient donc de bien prendre compte la valeur culturelle de la famille en fonction des personnes concernées car les solutions proposées seront très différentes.

Conclusion

Serge GUERIN

On retiendra de cette journée d'une part que l'intergénérationnel ne se décrète pas, d'autre part l'importance de la compréhension du territoire dans les actions menées sur le terrain. Au-delà de ces commentaires, il reste beaucoup d'images associées à la vieillesse que nous devons déconstruire et reconstruire au cours d'un long processus dont fait partie ce colloque. La vieillesse et « *les vieilles* » sont des étapes de la vie et non une calamité. L'Intergénérationnel permet de regrouper et d'appréhender toutes les étapes de la vie dans une vision du « Vivre ensemble », solidaire et citoyenne.